



L'immobilier en toute sérénité

36 rue Coquillière 75001 Paris

Tél : 01 77 16 10 27

clément@residenceparisienne.com

[www.residenceparisienne.com](http://www.residenceparisienne.com)

## BAREME HONORAIRES

### 1-TRANSACTION A USAGE D'HABITATION :

Honoraires de négociations en % TTC\* calculé sur le prix net vendeur « à la charge de l'acquéreur sauf clause contraire »

PRIX NET VENDEUR PAR TRANCHE	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
De 1€ à 100.000€	5000 €	4500 €
De 100.000€ à 299.000€	5%	4,5%
De 300.000€ à 499.000€	4,5%	4%
De 500.000€ à 899.000€	4%	3,5%
Au-delà de 900.000€	3,5%	3%

### 2-LOCAUX A USAGE COMMERCIAL :

**LOCATION PURE :** 12% de la première période triennale du loyer, TTC\*.

**CESSION :** 12% du montant de la cession du bail, TTC\*.

**MURS DE BOUTIQUE :** se référer à la transaction.

### 3 - HONORAIRES LOCATION :

BAIL HABITATION PRINCIPALE (régé par la loi n°89-462 du 6 Juillet 1989)

En application du décret n°2014-890 du 1er Août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables au locataire et entrant en vigueur à partir du 15 Septembre 2014.

Plafonnement en zone très tendue (Paris)

Visite, dossier, rédaction : 12€ / m<sup>2</sup> TTC, Etats des lieux d'entrée: 3€ / m<sup>2</sup> TTC

Etat des lieux de sortie facturé à la sortie et partagé entre bailleur et locataire

Location vide et meublée

A la charge du bailleur, TTC: 1 mois de loyer charges comprises

A la charge du locataire, TTC : Plafonnement

BAIL HABITATION SECONDAIRE / SOCIETE (exclu du champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)

Exclu du champ d'application du décret n°2014-890 du 1er Août 2014 relatif au plafonnement des honoraires.

Location vide et meublée

A la charge du bailleur, TTC: 1 mois de loyer charges comprises

A la charge du locataire, TTC : 1 mois de loyer charges comprises

\* TVA à 20%